

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1117

Rubrik: Élections genevoises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portraits de groupes avec dame

Les élections genevoises de l'automne se préparent: les écologistes ont été les premiers à désigner leur candidat au Conseil d'Etat en la personne de Laurent Rebeaud. Les socialistes devront faire des choix douloureux. Qu'ils cèdent à la facilité, et ils risquent de faire le jeu de leurs partenaires ou celui de la droite.

(jpb) Avant les élections cantonales qui auront lieu cet automne, les grandes manœuvres ont commencé dans les partis politiques. La situation est particulièrement délicate au parti socialiste, qui dispose de trois candidats pour deux sièges au Conseil d'Etat.

Entente ou combat ?

A droite, la situation n'est pas encore vraiment décantée. Liste d'entente pour confirmer ou renouveler les cinq sièges actuels, liste de combat pour éliminer les deux socialistes de l'exécutif ou bataille en ordre dispersé ? Le démocrate-chrétien Dominique Föllmi a ouvert le jeu en annonçant son retrait après huit ans, mais un soutien des libéraux à une nouvelle candidature de sa part n'était d'ores et déjà pas acquis. On peut tenir pour certaine la candidature du démocrate-chrétien Jean-Philippe Maître, pour un troisième mandat, et du radical Guy-Olivier Segond, pour un deuxième mandat. Quant aux libéraux, ils sont dans la situation inconfortable d'être le plus fort parti du Grand Conseil, où ils occupent un rôle d'opposition symétrique à celui du parti du travail, mais de se retrouver avec deux conseillers d'Etat sortants dont c'était le premier mandat: Claude Haegi, insignifiant, et Olivier Vodoz, qui pourrait bien, comme son prédécesseur François Picot en 1973, tirer la conclusion de son échec à l'exécutif et laisser la place à la députée Martine Brunschwig Graf, qui aura moins d'états d'âme.

La reconquête d'une identité écologiste

A droite encore, la grande inconnue de ce scrutin c'est le comité Halte aux déficits, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la classe politique aux prises avec le rétablissement des finances publiques: va-t-il se contenter des armes du référendum et de l'initiative ou présentera-t-il une liste au Grand Conseil

et des candidats au Conseil d'Etat ?

Hors des partis bourgeois, le parti écologiste s'est lancé le premier et tente, avec la candidature de Laurent Rebeaud, de reconquérir, dans l'alliance renouvelée avec les socialistes et le parti du travail, une identité qui tendait à disparaître derrière la gauche classique. Mais c'est au parti socialiste que se déroule actuellement une confrontation qui, pour être courtoise, feutrée et sans enjeu politique, n'en est pas moins cruciale.

Procédure socialiste: votes en cascade

Arrivé au terme de trois mandats, Christian Grobet sollicite une dérogation, prévue par les statuts, pour en briguer un quatrième. Après deux mandats, Bernard Ziegler souhaite normalement en accomplir un troisième. Et Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente du parti cantonal, députée chevronnée et actuelle présidente du Grand Conseil qu'elle s'apprête à quitter, se présente elle aussi. Annoncé depuis longtemps, ce scénario s'est confirmé sans surprise; on peut déjà faire l'inventaire des cas de figure pour la suite, c'est-à-dire l'assemblée ouverte à tous les membres cotisants qui tranchera le 20 mars.

Selon la procédure prévue par les statuts (et appliquée en 1981 pour constituer la liste composée d'un sortant se présentant pour un sixième mandat, André Chavanne, et d'un nouveau candidat, Christian Grobet), l'assemblée devra d'abord voter, à la majorité des deux-tiers, pour savoir si elle accorde une dérogation à Christian Grobet en lui permettant de se présenter ou non. Dans un deuxième vote, l'assemblée décidera si elle présente deux ou trois candidats. Enfin, elle élira les candidats. Mais les trois questions sont bien sûr intimement liées.

La tentation, c'est la liste à trois. Elle

évite élégamment d'avoir à choisir entre des personnes, situation probablement encore plus douloureuse au parti socialiste qu'ailleurs. Elle peut même se donner un petit air offensif (ne pas se contenter des deux sièges actuels) et démocratique (offrir le choix au peuple). Mais c'est une solution risquée: que les écologistes et le parti du travail refusent de faire liste commune dans ces conditions, et la droite n'aura jamais eu autant de chances de faire élire un Conseil d'Etat monocoloré; s'ils acceptent au contraire de faire liste commune, alors il y a un réel danger que l'électorat socialiste serve de tremplin à Laurent Rebeaud en battant des records de biffage; et les femmes auront une fois de plus l'impression d'avoir été utilisées (notamment si la décision de présenter trois candidats ne tient que jusqu'à l'annonce des résultats de l'élection au Grand Conseil qui, à Genève, précède d'un mois celle du Conseil d'Etat).

Ziegler - Calmy-Rey: renouveau dans la continuité

Reste la liste à deux. Quelques-uns, dont le conseiller national Nils de Dardel, sont tentés de sacrifier Bernard Ziegler afin de présenter ensemble Christian Grobet et Micheline Calmy-Rey. Ce serait un peu la répétition du scénario de 1980-81, où c'est Donzé qui se retirait après quinze ans et Chavanne qui continuait jusqu'à vingt-quatre ans avec Grobet. Mais il y a deux grandes différences: Ziegler se représente, et il n'a fait que huit ans au gouvernement dont il est considéré comme l'élément le plus solide et le plus efficace. L'évincer serait une curieuse manière de le remercier.

Au travers de la dérogation à Christian Grobet, la question sera donc bien entre sa candidature et celle de Micheline Calmy-Rey: le tandem Grobet - Ziegler pour la troisième fois ou le renouvellement dans la continuité avec le couple Ziegler - Calmy-Rey.

En refusant de se retirer après douze ans d'un mandat riche et tumultueux dont il peut légitimement être fier, Christian Grobet s'inscrit dans la grande tradition des magistrats socialistes qui constituent trop souvent un couvercle empêchant le renouvellement naturel du personnel politique (et, dans le cas précis, l'ouverture aux femmes); il confirme à son corps défendant la justesse du mécanisme de limitation de la durée des mandats inscrit dans les statuts du parti socialiste. ■